



# Règlement du 24<sup>ème</sup> Triathlon du lac Saint Point

## Article 1 : Fédération

Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de TRIATHLON

Consultable en ligne sur le site de la FFTri, <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>.

## Article 2 : Organisateur

L'épreuve est organisée le dimanche 30 juin 2024 sur la commune de Saint Point Lac par le club :

Club Nautique Pontarlier Triathlon

23 rue de Château Chastaing

25300 PONTARLIER

Tél : 06 74 28 45 93

Email : [trisaintpoint@gmail.com](mailto:trisaintpoint@gmail.com)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/trisaintpoint/>

Site Internet : <https://www.pontarlier-triathlon.com/triathlon-du-lac-st-point/>

## Article 3 : Programme

	Triathlon Distance S	Triathlon Distance M	Triathlon Poussins / Pupilles	Triathlon Benjamins / Minimes
<b>Individuel</b>	Nés avant 31/12/2008	Nés avant 31/12/2006	Du 01/01/2013 au 31/12/2016	Du 01/01/2010 au 31/12/2012
<b>Relais</b>	Nés avant 21/12/2010	Nés avant 31/12/2008		
<b>Distance</b>				
<i>Natation-</i>	750m	1,5km	100 m	200 m
<i>Vélo</i>	20 km	40km	2 km	4 km
<i>Course à pieds</i>	5 km	10km	1 km	1,5 km
<b>Ouverture retrait dossard</b>	<b>7h45</b>	<b>12h00</b>	<b>10h00</b>	<b>10h00</b>
<b>Fermeture retrait dossard</b>	<b>09h00</b>	<b>13h00</b>	<b>11h15</b>	<b>11h15</b>
<b>Briefing</b>	<b>09h15</b>	<b>14h15</b>	<b>11h45</b>	<b>11h45</b>
<b>Ouverture du parc</b>	<b>08h30</b>	<b>13h00</b>	<b>11h30</b>	<b>11h30</b>
<b>Fermeture du parc</b>	<b>09h20</b>	<b>13h50</b>	<b>11h45</b>	<b>11h45</b>
<b>Départ</b>	<b>09h30</b>	<b>14h00</b>	<b>12h00</b>	<b>12h00</b>
<b>Protocole</b>	Après épreuves du matin	Vers 17h30	Après épreuves du matin	

Les épreuves relais distance S et M sont ouvertes aux équipes de 2 à 3 athlètes.

## Article 4 : Récompenses

### La Saint Point :

**Individuels** : 3 premiers de chaque catégorie F/H (Scratch, Séniors, Masters, Juniors, Cadets)

**Relais** : 3 premiers relais F / 3 premiers relais H / 3 premiers relais mixte

**Epreuves jeunes** : 3 premiers de chaque catégorie F/H (Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes)

**Distance M** : les primes hommes et femmes sont identiques

H et F	SCRATCH	JUNIOR	SENIOR	MASTER	EQUIPE	RELAIS
1	200 €	40 €	40 €	40 €	60 €	75 €
2	100 €	30 €	30 €	30 €	45 €	45 €
3	40 €	20 €	20 €	20 €	30 €	30 €

## Article 4 : Inscriptions

Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site :

<https://www.yaka-inscription.com/trisaintpoint2024>

Les tarifs sont sujets à augmentation selon des dates définies ci-dessous.

Possibilité de s'inscrire jusqu'à 1 heure avant le premier départ de chaque course dans la limite des places disponibles.

**En cas d'inscription sur le site de Saint Point le jour de la course, celle-ci se fera uniquement en format numérique.** L'athlète devra se munir de son téléphone ou tablette pour l'inscription et des documents (certificat médical, licence) nécessaires au format numérique.

**Le montant de l'inscription (hors frais de gestion) jusqu'au 31 mai 2024 à minuit est de :**

Epreuve	Triathlon Distance S	Triathlon Distance M	Triathlon jeunes
Tarifs individuel licencié FFTRI compétition	23 €	35 €	5 €
Tarifs individuel non licencié FFTRI et licencié FFTRI loisir (ajout du coût du PASS compétition)	23 € + 5 €	35 € + 20 €	5 € + 2 €
Tarif relais licencié FFTRI compétition (+2€ par non licencié)	45 € + 2 € par athlète non licencié FFTRI compétition	60 € + 2 € par athlète non licencié FFTRI compétition	

**Le montant de l'inscription (hors frais de gestion) du 31 mai 2024 après minuit au 22 juin 2024 à minuit :**

Epreuve	Triathlon Distance S	Triathlon Distance M	Triathlon de poussins à minimes
Tarifs individuel licencié FFTRI compétition	27 €	40 €	5 €
Tarifs individuel non licencié FFTRI et licencié FFTRI loisir (ajout du coût du PASS compétition)	27 € + 5 €	45 € + 20 €	5 € + 2 €
Tarif relais licencié FFTRI compétition (+2€ par non licencié)	52 € + 2 € par athlète non licencié FFTRI compétition	69 € + 2 € par athlète non licencié FFTRI compétition	

**Le montant de l'inscription (hors frais de gestion) du 22 juin 2024 après minuit jusqu'à 1h avant le départ est de :**

Epreuve	Triathlon Distance S	Triathlon Distance M	Triathlon de poussins à minimes
Tarifs individuel licencié FFTRI compétition	30 €	45 €	5 €
Tarifs individuel non licencié FFTRI et licencié FFTRI loisir (ajout du coût du PASS compétition)	30 € + 5 €	45 € + 20 €	5 € + 2 €
Tarif relais licencié FFTRI compétition (+2€ par non licencié)	60 € + 2 € par athlète non licencié FFTRI compétition	75 € + 2 € par athlète non licencié FFTRI compétition	

Pour les non-licenciés FFTRI, l'achat de la Carte PASS compétition (assurance) est obligatoire.

### Article 5 : Annulation d'inscription par l'athlète

Tout remboursement de l'inscription (hors frais de gestion) suite à l'annulation du fait de l'athlète ne sera pris en compte que sur présentation d'un certificat médical avec déduction de frais de dossier s'élevant à 5 euros.

### Article 6 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent OBLIGATOIREMENT présenter à l'organisation la carte de retrait de dossard avec :

- Pour les non licenciés FFTRI : une pièce d'identité
- Pour les licenciés FFTRI : licence compétition 2024.

## Article 7 : Pass compétition

"Pour toute prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, pour une épreuve ayant lieu en 2024, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées. Lorsque le demandeur est mineur, l'obtention de la licence ou la prise d'un Pass Compétition (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale."

## Article 8 : Avant et après la course

- Chaque concurrent devra mettre en place son matériel (natation, vélo, course à pied), dans le parc à vélo dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès au parc à vélo. Pour les équipes relais, il n'est pas possible de sortir le vélo du parc pendant la course à pied (il est toujours possible de s'échauffer par une course à pied).
- Le retrait du matériel du parc à vélo après la course se fera après l'arrivée du dernier et sur présentation du dossard.

## Article 9 : Durant la course

- Chaque concurrent devra porter les dossards fournis par l'organisation, positionnés devant en course à pied, derrière en vélo, non pliés, non découpés et non cachés. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles aux 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum). Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.
- Chaque athlète ou nageur viendra avec son propre bonnet de bain.
- Départ natation pieds dans l'eau
- Le port du casque à coque dure est obligatoire dès que vous êtes en possession de votre vélo.
- Des signaleurs veilleront à votre sécurité aux principaux croisements ; néanmoins, le respect vigilant du Code de la Route s'impose sur tout le parcours, où il convient de rouler à droite.
- Le drafting (aspiration à vélo) est interdit.
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention.
- Pour la course en relais : le passage du témoin doit se faire par le transfert de la puce de chronométrage dans le parc à vélo à l'emplacement de son numéro de dossard.
- Afin de respecter la charte du développement durable merci de ne pas jeter de détritiques (ex : emballage de barre énergétique) sur les parcours et l'ensemble du site. Des poubelles seront à votre disposition sur le site. Tout manquement pourra faire l'objet d'une disqualification.

## Article 10 : Remise des prix

Autour de 17h30 pour l'épreuve Distance M et après les épreuves du matin pour l'épreuve distance S et les épreuves Avenir.

Seuls les coureurs présents pourront retirer leurs lots.

## Article 11 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs, le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

## Article 12 : Droit à l'image

Par sa participation au triathlon du lac Saint Point, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée. Chaque athlète accepte d'être filmé et photographié et d'être survolé par un drone (nécessaire à la capture d'images).

## Article 13 : Modification de parcours

Le Club Nautique Pontarlier Triathlon se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de météo, de sécurité, ...

En cas de modification, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de l'épreuve, un éventuel remboursement partiel sera effectué sur décision du Club Nautique Pontarlier Triathlon déduction faite de 5€ minimum pour frais de dossier.

## Article 14 : Barrière horaire

Sur l'épreuve M, tout athlète passant le bouclage / pointage de la course à pied après 3 heures de course devra rendre sa puce, ne sera pas classé et ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation et de son service de secours.